



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Developpement des regions

Question écrite n° 2314

### Texte de la question

M. Yves Deniaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation agricole du département de l'Orne. Dix-huit cantons sur quarante seraient actuellement retenus « en zone 5 B » compte tenu des difficultés rencontrées par le département de l'Orne, il apparaît que l'ensemble du territoire ornaïse devrait bénéficier de cette procédure de classement en zone « 5 B ». Ce classement permettrait aux éleveurs de bénéficier notamment des incitations en faveur de la mise en conformité des bâtiments d'élevage, de la diversification des productions, de l'agro-tourisme, etc. Or un nouveau classement en « zone 5 B » doit intervenir prochainement au niveau de la CEE. Il lui demande donc de bien vouloir faire procéder à un examen aussi bienveillant qu'attentif de ce dossier afin que l'ensemble du département de l'Orne puisse en bénéficier.

### Texte de la réponse

Le département de l'Orne n'a pu bénéficier d'un classement en zone objectif 5 B que pour dix-huit cantons. Toutefois, les aides en faveur des exploitants agricoles n'ont pas été accordées seulement dans le cadre de cet objectif et la modernisation de l'agriculture ainsi que la diversification des exploitations ont pu recevoir des subventions communautaires au titre de l'objectif 5 A qui s'applique sur tout le territoire. Il est effectif qu'une révision du classement en zone objectif 5 B doit intervenir à partir du 1er janvier de l'année prochaine. Les prochains règlements sur les fonds sociostructurels européens sont en cours de négociation et ce n'est qu'après leur adoption définitive que la modification du classement pourra être étudiée. À ce moment, l'éligibilité du département de l'Orne sera examinée en fonction des critères contenus dans leurs règlements européens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deniaud Yves](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2314

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1993, page 1600

**Réponse publiée le :** 9 août 1993, page 2422